



## LIGUE NATIONALE DE VOLLEY

17 rue Georges Clemenceau - 94600 CHOISY LE ROI  
T 01 48 84 35 00 - F 01 48 90 76 68 - lnv@volleypro.fr

WWW.LNV.FR

# PROCES-VERBAL DE COMITE DIRECTEUR N°1

Réunion du vendredi 14 novembre 2008  
*En instance d'approbation*

---

Présents : MM. ALORO, CHENOUN, GRIGUER, RETIF, ROUGEYRON, MINSEN, BELY, REEB, AMSELLEM, FOUSSARD, FRANCILLETTE, GONELLE, HAEZEBROUCK, JOSSERAND, LOUIS, RACHARD, SAMBO, et THIBOUT  
Excusés : Mme DELOUTRE, MM. DELOUTRE, GLAIVE, MARCHISIO, MONIER  
Assistent : Mme MENEZ et Mlle ABERGEL

---

### 1 – Intervention du Président de la LNV

M. ALORO souhaite la bienvenue aux membres du comité directeur et les prie de bien vouloir excuser l'absence des représentants fédéraux due aux grèves d'Air France. Il rappelle ce qu'il avait énoncé lors de son élection à savoir le projet politique qu'il va soumettre au comité directeur.

- Du monde dans les salles

Il souhaite que le volley-ball connaisse une hausse de la fréquentation des spectateurs. Pour se faire, il a déjà rencontré quelques présidents de ligues régionales pour leur soumettre le projet de ne pas programmer de matchs les jours où les équipes professionnelles jouent. Le président de la Fédération est en adéquation avec ce projet et le soutient.

- Relations FFVB/LNV

Il est ravi de pouvoir annoncer aux membres du comité directeur que les relations avec la FFVB sont excellentes et que les deux institutions ont la ferme intention de travailler en étroite collaboration. Les deux présidents se sont déjà rencontrés et ont pu concrétiser les paroles et bonnes intentions. Il a été décidé de travailler ensemble sur les calendriers afin d'avoir une visibilité sur l'olympiade (et ce, en application de la convention FFVB/LNV), sur la formation et sur le marketing. Sur ce dernier point, M. COQUAND sera le coordonnateur de la collaboration dans ce domaine et sera le responsable de cette cellule commune.

- Pro BM

La convention FFVB/LNV prévoit que la division Pro BM sera gérée par la FFVB, saison 2009/2010. Le président de la FFVB a fait savoir à M. ALORO qu'il ne souhaitait pas s'occuper de cette division et demande donc à la LNV de continuer à la gérer. Ce point est à l'ordre du jour.

- Formation

Pour ce qui est de la formation, une première réunion aura lieu le 10 décembre prochain. M. ALORO précise que cette réunion concerne la formation en général et que ce n'est pas une réunion de la commission mixte CFCP.

- Divers

Enfin, il informe les membres du comité directeur de sa volonté de mettre en place un certain nombre de choses : équiper les membres du comité directeur d'une « dotation vêtement » cartes dirigeants (leur permettant d'accéder gratuitement à toutes les salles des rencontres professionnelles), envoyer des représentants de la LNV sur les rencontres de Coupe d'Europe et remettre en place les délégués techniques en demandant de l'aide à l'AIFVB et des CRA (il souhaite que chaque salle de club professionnel soit visitée au moins une fois dans la saison).

## 2 – Adoption des procès-verbaux de Bureau

- PV de Bureau n°1

M. CHENOUN procède à l'adoption du procès-verbal n°1 et demande aux membres s'ils ont des commentaires ou des questions. Une question relative au contrat télévisuel intervient (suite à une information de diffusion d'un match dans l'Equipe). M. CHENOUN dément cette information puisque la LNV n'a pas été informée par Sport+. Il a mis en place une procédure pour inciter ce dernier à prévenir plus tôt des diffusions qu'il compte faire. Pour le moment, 3 matchs sont programmés. M. ALORO précise également qu'il a demandé un rendez-vous à M. POULAIN car il ne comprend pas qu'il ait pu dire à M. COQUAND qu'il n'avait pas d'argent alors que 4 millions d'euros ont été alloués au basket. Enfin, M. REEB souhaite préciser que le 31 janvier le match Mulhouse / RC Cannes pourrait être télévisé (il assure qu'il y aura 3500 spectateurs dans la salle).

Une seconde question relative à l'arbitrage est posée (savoir si ce qui a été prévu dans le PV de Bureau n°1 a été mis en place et si cela se passe bien). M. ALORO répond que le 1<sup>er</sup> versement a eu lieu et que tout se passe bien. Il rencontrera toutefois un problème pour trouver un représentant de la LNV qui pourrait assister aux désignations des arbitres.

Le PV de Bureau n°1 est adopté à l'unanimité.

- PV de Bureau n°2

M. CHENOUN procède à l'adoption du procès-verbal n°2 et demande aux membres s'ils ont des commentaires ou des questions.

- Composition du Bureau

M. LOUIS rappelle que les statuts de la LNV prévoient que la composition du Bureau doit être validée par le comité directeur et souhaite que sa composition soit soumise au vote.

M. ALORO présente donc le Bureau : Vice-Président, M. GRIGUER ; Secrétaire Général, M. CHENOUN ; Trésorier, M. RETIF, représentant des Pro AF, M. REEB, représentants des Pro M, MM. BELY et MINSEN.

Le comité directeur valide la composition du Bureau à la majorité (1 contre, 2 abstentions et 14 pour).

- Commission calendrier

M. HAEZEBROUCK s'étonne de ne pas y voir d'entraîneur alors que la convention FFVB/LNV prévoit clairement qu'il doit y en avoir un. M. ALORO lui répond que M. FOUSSARD connaît les impératifs des entraîneurs. M. REEB veut bien demander à Mlle MAGAIL si elle accepte d'assister à cette commission pour représenter le secteur féminin.

- Défibrillateurs

Le comité directeur propose d'adresser un courrier à l'ANDES afin de l'informer de la volonté de la LNV de recommander à ses clubs la mise en place de défibrillateurs dans les salles.

- Election des présidents de commission

Commission de discipline : M. GONELLE, Président : validé à l'unanimité (M. MACAUD, déjà membre de la commission de discipline la saison dernière est également renouvelé).

Commission mixte CFCP : M. MARCHISIO, Président : validé à l'unanimité. Il est précisé que la présidence de cette commission tournera tous les ans de façon alternative entre un membre de chacune des deux instances. (M. LOUIS demande à faire partie de cette commission. Cela lui est refusé au motif que la FFVB ne souhaite pas qu'il y ait plus de 4 membres de chaque instance au sein de cette commission).

Commission Juridique : M. DOMAT, Président : validé à l'unanimité

Commission Sportive : M. MONIER, Président : validé à l'unanimité

Commission marketing : M. GRIGUER, Président : validé à l'unanimité

DNACG : la composition ci-jointe (annexe 1) est validée à l'unanimité

- Tableau CCACP

Certains membres du comité directeur trouvent que le cadre de gestion qui a été envoyé récemment aux clubs par la DNACG est trop lourd à gérer. Ils regrettent de devoir revenir sur 2 exercices antérieurs. M. GRIGUER leur répond que ce n'est pas une obligation pour la saison 2006/2007.

- Date des prochaines réunions

M. CHENOUN précise que les dates prévues dans ce PV ont été légèrement modifiées. Les prochaines dates pour les Bureaux sont : 9/01 – 13/02 – 13/03 – 29/04 et pour les comités directeurs sont le 23/01 – le 17/04 et le 16/05. L'assemblée générale se déroulera le 20/06.

### **3 – Comptes de la LNV au 30/06/08**

M. ALORO donne la parole à M. RETIF, Trésorier. M. RETIF se présente pour tous ceux qui ne le connaissent pas et explique qu'il travaillait anciennement chez GPA (Generali) et qu'il a contribué à la mise en place du partenariat avec le volley-ball en 1994. Il est devenu passionné de volley-ball et a donc eu envie de s'investir au sein de la LNV. Il reprend une situation comptable saine et propose de laisser la parole à Mme MENEZ, expert-comptable et M. GONELLE, ancien trésorier de la LNV.

M. GONELLE confirme que la situation de la LNV est saine et positive. Il donne la parole à Mme MENEZ qui commente le bilan et le compte de résultat (annexe 2 et 3).

M. HAEZEBROUCK demande pourquoi la créance de la LNV sur M. ROCHE n'apparaît pas. M. ALORO suggère que l'on règle définitivement ce point lors du prochain comité directeur, ainsi que celui de la créance sur le club de Strasbourg.

### **4 – Commissions FFVB/LNV**

#### **4.1 Commission calendrier**

La FFVB souhaite que le calendrier s'organise sur 4 années. Il nous manque une traçabilité sur les championnats européens (compétition de clubs). Le souhait de la FFVB ainsi que de la LNV est d'harmoniser nos calendriers. Cette commission est composée, du côté de la LNV, de MM. MONIER, FOUSSARD, GRIGUER et LOUIS. Il faudra que cette commission soit vigilante par rapport aux documents de la CEV.

#### **4.2 Commission Formation**

Des discussions ont été entreprises sur l'harmonisation globale de la formation. La 1<sup>ère</sup> réunion aura lieu le 10 décembre à 10h au siège de la LNV. Le comité directeur rappelle le souhait de l'assemblée générale de voir les CFCP s'ouvrir aux jeunes de moins de 18 ans.

Font partie de cette commission, MM. ROUGEYRON, JOSSERAND et selon leur disponibilité MM. MAZON OU MARTIN.

#### 4.3 Commission marketing

Comme mentionné précédemment, cette commission sera coordonnée par M. COQUAND. En font partie, MM. ALORO, DELOUTRE, GRIGUER et JEANROT. La 1<sup>ère</sup> démarche a été de prendre un rendez-vous avec France Télévision et de prévoir d'y assister conjointement. Dans le fonctionnement, les salariés de la LNV et de la FFVB collaboreront étroitement. M. ALORO souhaite que l'on puisse quantifier le nombre d'heures qui sera alloué à ce travail de recherche de sponsors. Mlle SIBILLA (future salariée de la FFVB) s'occupera de l'évènementiel et certaines de ses heures seront dédiées à cette cellule commune.

### 5 – Statistiques

M. CHENOUN informe les membres du comité directeur qu'un courrier à l'ensemble des clubs a été envoyé afin de rappeler les obligations en matière de statistique et d'échange vidéo. Il regrette que certains problèmes soient dus aux mises à jour non activées et insiste sur l'importance de lire les mails envoyés par Sportstec et M. GERARDIN.

Un débat s'instaure au sujet du logiciel de statistique. Plusieurs membres du comité directeur rappellent que ce produit a été imposé aux clubs et qu'il leur faut du temps pour trouver le personnel humain à même de saisir ces statistiques. Par ailleurs, il avait été dit à la formation que le logiciel était un produit fini et nous en sommes à la 8<sup>ème</sup> version. Le comité directeur demande à M. ALORO de rencontrer la société Sportstec afin de demander un geste commercial (qui pourrait porter sur la maintenance à venir). En effet, les clubs et la LNV ont payé un service qui n'était pas au point et ont donc servi de testeurs durant une saison complète. M. JOSSERAND fera le tour des entraîneurs pour avoir une remontée des informations. MM. FOUSSARD, FRANCILLETTE et BELY prépareront un dossier pour ce rendez-vous. Le comité directeur souhaite qu'un courrier du Président soit adressé à la société Sportstec manifestant le mécontentement de la LNV et demandant un rendez-vous pour le début du mois de janvier.

M. RACHARD demande au comité directeur l'autorisation d'avoir accès aux vidéos pour faire des montages et travailler sur la formation des arbitres. Les codes ne seraient donnés qu'à 2 ou 3 personnes et non pas à tous les arbitres comme cela avait été précédemment mentionné. Le comité directeur accède à cette demande à la majorité.

Par ailleurs, M. RACHARD propose de rédiger une procédure modifiant le protocole d'avant match pour transmettre la feuille de position au statisticien. Le comité directeur valide cette proposition et propose de la rendre obligatoire dès cette saison, à compter des matchs retours.

### 6 – Sportif

#### 6.1 Calendrier de la Pro AF

En raison du tournoi de qualification au championnat du Monde féminin, débutant le 15 mai, le calendrier de la Pro AF doit être modifié.

Le Bureau de la LNV propose de modifier les dates des phases finales comme suit :

- ½ finale aller : 22/04/09
- ½ finale retour : 25/04/09
- ½ final appui éventuel : 26/04/09
- Finale aller : 29/04/09
- Finale retour : 02/05/09
- Finale appui éventuelle : 03/05/09

Le comité directeur valide la proposition ci-dessus.

Suite à la proposition du Bureau relative à l'organisation d'une finale sèche en cas de retransmission sur une télévision publique, le comité directeur décide de la mettre en application dès cette saison si elle peut être organisée à Bercy. Si cela peut se faire dans une autre salle, il sera nécessaire d'obtenir l'autorisation des clubs de la division concernée.

## **7 – Présentation des projets « cahier des charges »**

### **7.1 Commission médicale**

M. CHENOUN présente un projet de règlement de la commission médicale et le soumet aux membres du comité directeur. Il leur demande de faire un retour pour le 26 décembre afin que l'on puisse faire une synthèse des remarques et proposer un document finalisé pour le comité directeur du mois de janvier.

### **7.2 Licence Club**

Mlle ABERGEL présente un plan succinct du règlement relatif à la licence club. Si ce plan convient aux membres du comité directeur, elle leur propose de rédiger un texte pour la 1<sup>ère</sup> semaine de décembre. Ce document devra être validé le 16 mai. Les membres du comité directeur devront faire un retour sur le document envoyé fin décembre pour fin mars.

M. MINNSEN conteste les budgets minimums qui ont été votés dans une optique de Pro AM à 12 clubs. Il est difficile selon lui d'exiger des budgets minimums à 1 300 K€ pour une Pro AM à 16 clubs. Mlle ABERGEL rappelle que le document soumis à l'approbation du comité directeur correspond à la procédure de la « licence club » et non à son contenu. Il y a lieu de mener une réflexion sur le sujet abordé par M. MINNSEN. M. HAEZEBROUCK précise que la licence club a été validée par l'assemblée générale et que pour revenir sur une de ses obligations, il est nécessaire de la soumettre de nouveau au vote de cette instance.

## **8 – Projet Politique**

M. ALORO informe les membres du comité directeur que la division Pro BM sera gérée la saison prochaine par la LNV. Bien que la convention FFVB/LNV prévoit la gestion de cette division par la FFVB à compter de la saison 2008/2009, la nouvelle équipe dirigeante de la FFVB ne souhaite pas se charger de cette mission et a demandé à la LNV de bien vouloir continuer à la gérer. Il y aura donc 15 clubs maximum en Pro BM (le CNVB redescend) et 12 clubs minimum (aucun repêchage au dessus de 12 clubs). M. ALORO présente le projet ci-dessous.

### **Projet Politique**

---

#### **Objectifs**

- Faire de la Pro A la vitrine du volley-ball français
- Faire de la Pro BM, le vivier de la formation de jeunes joueurs professionnels
- Volonté d'établir un cahier des charges spécifique pour la Pro BM et créer à terme une division Pro BF avec un cahier des charges identique.

## Evolution du nombre de clubs par division

### **2009/2010:**

Pro AM: 16 clubs      Pro BM: 15 clubs      Pro AF: 12 clubs

### **2010/2011**

Pro AM: 14 clubs      Pro BM: 12 clubs      Pro AF: 12 clubs

### **2011/2012**

Pro AM: 14 clubs      Pro BM: 12 clubs      Pro AF: 10 clubs      Pro BF: 10 clubs

## Evolution des moyens et des obligations pour les clubs

- **Moyen structurel LNV**

1 salarié embauché à compter d'avril 2009 – financement 50/50 FFVB/LNV

1 salarié embauché à compter d'avril 2011 – financement 50/50 FFVB/LNV

- **Obligations favorisant la formation**

Interdiction d'avoir des joueurs hors EEEE en Pro BM et N1F dès la saison 2009/2010.

Aucun club ne sera repêché (clubs Pro ou de N1 minimum de 12 clubs pour 2009/2010 en Pro BM).

Pour la saison 2009/2010 en Pro BM et N1 masculine, plus de possibilité d'avoir des joueurs étrangers Hors EEEE.

A compter de la saison 2010/2011 obligations d'avoir 7 joueurs sélectionnables en équipe de France dont 5 de moins de 25 ans dans l'effectif du club. Aucun joueur amateur à compter de la saison 2009/2010.

Un débat s'instaure autour de ce projet. M. REEB souhaite que toutes les idées qui vont être données soient notées afin de pouvoir faire un tri par la suite et de construire sur de bonnes bases ce projet.

Certains craignent qu'il n'y ait pas assez de jeunes joueurs et que le vivier soit trop faible. Il faut peut-être entamer une discussion avec la fédération. Il y aura suffisamment de jeunes s'il n'y a plus de pôles. Cela risque également de diminuer la valeur des aspirants qui évoluent en Pro AM. Cela risque aussi de mettre en péril le CNVB. Peut-être faudrait-il diminuer le nombre de jeunes joueurs. Certains estiment que 5 joueurs, c'est trop. Il faut également définir clairement ce qu'est un joueur sélectionnable. Les joueurs de moins de 18 ans ? Les jeunes joueurs ayant une licence en France depuis plus de 6 ans ? Certains pensent que ce projet va se faire au détriment de la qualité du championnat mais que cela va renforcer le socle, permettant à terme d'obtenir une équipe de France forte.

D'autres s'interrogent sur le devenir des centres de formation et craignent que l'on ne monte une « usine à gaz » au lieu de travailler sur l'existant. M. ALORO répond que dans cette perspective, les centres de formation ne seront plus obligatoires. M. BELY pense qu'il est dommage de casser l'élan des CFCP. Certains se joignent à lui pour affirmer que cette Pro BM va trop ressembler à la N1 et qu'il est nécessaire de garder une passerelle entre les championnats professionnels et la N1. M. ALORO répond que le niveau va effectivement baisser d'un cran mais il n'exclut pas la possibilité de remettre au goût du jour les contrats espoirs. Il pense nécessaire la rédaction d'un cahier des charges adapté à cette division.

M. BELY se demande s'il est raisonnable de mettre des jeunes dans des structures qui dépendent entre 70 et 75 % des subventions des collectivités locales. M. HAEZEBROUCK a entendu le souhait de la FFVB mais il demande si la LNV souhaite garder la Pro BM. M. REEB intervient pour dire qu'il faut une équipe de France forte. Que pour se faire, il est nécessaire qu'il y ait moins de joueurs étrangers dans le championnat et qu'il faille donc

renforcer le socle de jeunes joueurs. M. FOUSSARD témoigne du recul du volley-ball ces dernières années dans le paysage médiatique. Il faut se battre pour que les salles soient remplies lorsque les matchs sont télévisés. Pourquoi ne pas mettre ce point comme une obligation au sein de la licence club. Certains membres du comité directeur se joignent à lui pour dire qu'une poule à 16 clubs pour la Pro AM est difficilement gérable. M. ALORO pense que la réalité du volley-ball français est une Pro AM à 12 clubs. M. JOSSERAND, ROUGEYRON et FOUSSARD pensent qu'une division à 14 clubs est ce qui se gère le mieux et est le plus cohérent en terme de formule sportive. M. AMSELLEM insiste sur la nécessité de construire un projet sur l'olympiade et de cesser de changer de formule sportive tous les ans. M. GRIGUER souhaite recentrer le débat et demande au comité directeur s'il est d'accord pour garder la division Pro BM la saison prochaine. La majorité des membres répond par l'affirmative. M. HAEZEBROUCK rappelle que ce point avait été validé par les assemblées générales de la FFVB et de la LNV et qu'un comité directeur ne peut revenir dessus. Il est donc nécessaire selon lui que ces assemblées générales se prononcent sur une modification éventuelle.

En résumé, le comité directeur souhaite que :

- la division Pro BM reste gérée par la LNV
- dans le cadre de la règle relative aux joueurs sélectionnables, le nombre de 7 soit revu à la baisse
- dans le cadre de la formation, on favorise le socle mais cela risque de se faire au détriment de la qualité du championnat
- les CFCP soient gardés et protégés
- que la passerelle entre l'équipe 1<sup>ère</sup> et l'équipe réserve soit maintenue.

M. ROUGEYRON fait toutefois remarquer que cette formule va creuser l'écart de niveau entre la Pro AM et la Pro BM. Les clubs de Pro BM auront donc de grosses difficultés à se maintenir en Pro AM lorsqu'ils y accéderont. M. BELY pense quant à lui que la Pro AM a la capacité pour former et se demande si la Pro BM en aura les moyens.

M. FRANCILLETTE trouve le projet intéressant mais pense qu'aucune décision ne peut être prise sans avoir au préalable bien réfléchi à ce projet. Il pense qu'il ne faut pas aller trop vite et débattre encore. M. LOUIS propose de communiquer les documents qui avaient servi de réflexion aux présidents de Pro AF sur ce thème. M. ALORO lui demande celui qui avait été réalisé par M. BERRAUD. M. CHENOUN propose comme échéancier un texte finalisé pour le 16 mai. M. ALORO propose que certaines personnes du comité directeur prennent en charge ce sujet et avancent dessus. Ce point sera donc à l'ordre du jour du prochain comité directeur, le 23 janvier 2009.

## **9 – Lancement d'une chaîne de TV Volley sur Internet**

M. CHENOUN présente le projet de LNVTV.

C'est une plate-forme communautaire qui donnera la possibilité aux clubs de mettre en ligne des images de volley (reportages, directs ...). Un mot de passe et un login seront créés pour chaque club. Il y aura la possibilité pour les internautes de faire des commentaires. Afin de lancer le produit correctement, M. CHENOUN propose que la LNV investisse à hauteur de 8 000 € sur la production de 6 reportages pour cette saison. Il est important par la suite que les clubs produisent également des images. Bien évidemment, il existe des possibilités de bilboarding et d'incruste pour des partenaires potentiels. Le lancement de cette TV est prévu pour le mois de décembre.

Le comité directeur valide l'engagement de 8 000 € pour financer la production de 6 reportages.

